

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 6 Février 2009 à 20 h 00

Absents excusés : Michel JORAND- Chantal DESCLAUD-THIRIET – Anne-Marie GONZALES

Mme Monique BONHOMME a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

- Reprend le dossier de la création d'une maison de l'imprimerie et décide d'entreprendre les travaux de réhabilitation du bâtiment sis Rue des Tilleuls pour les mettre à disposition de l'association de « La Maison de l'Imprimerie » qui gèrera de façon autonome son activité.
- Délègue au Cabinet Raimbault la mission d'études du devenir de la Maison de Rebais, bâtiment sis 3 rue de l'Hôtel de ville.
- Fixe à 22,50 €le taux unitaire des vacances funéraires à compter du 1^{er} Mars 2009.
- Accepte de régler la participation de 483 €à la ville de Coulommiers pour la scolarisation d'un enfant de Rebais en classe CLIS.
- Nomme M. Jean-Pierre RAVEZ délégué au CNAS.
- Décide de solliciter les organismes de crédits pour le financement des travaux de réseaux rue de la Brandonnerie.
- Décide d'établir un droit de place pour les cirques et fixe ce droit à 50 €
- Accepte la convention autorisant l'installation d'une citerne incendie ZA du Pré Ancel avec la SCI « Les Cocotiers ».
- Emet, après correction, un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- Emet un avis défavorable à la demande de subvention du Comité du Mémorial du dernier convoi de déportation en Seine-et-Marne pour l'édification d'un mémorial sur le site de la gare de Nanteuil-Saacy.
- Décide d'accorder une aide de 200 €au profit des communes du Sud-Ouest de la France dévastées par la tempête du 24 janvier 2009.
- Prend connaissance de la carte adressée par les enfants partis en classe de neige à Longchaumois.